Image not found or type unknown

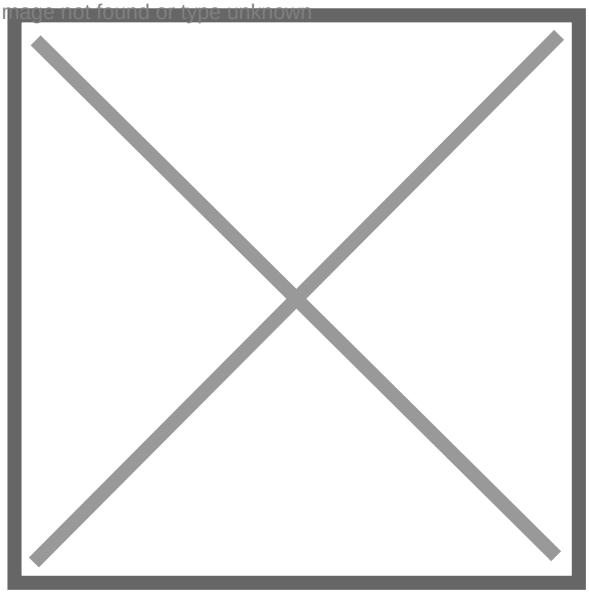

Contravention à pise pour avoir circulé dans une ztl

Par **julesbo**, le **15/01/2012** à **15:59**

Bonjour,

Je viens de recevoir 3 contraventions datant de mai dernier pour des faits s'étant déroulés à Pise en Italie. En effet j'aurais emprunté à 3 reprises une zone à trafic limité dont je ne connaissais meme pas l'existence.
J'ai vu sur le net que nous sommes nombreux dans ce cas et j'aimerais savoir si je suis tenu de payer les amendes qui s'élèvent à 3*119 euros.

Merci de votre réponse.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés